

ZF12120308 - 03-12-2012

Permalink: <http://www.zenit.org/article-32732?l=french>

Pour un ordre moral au service du bien commun

Assemblée plénière du Conseil pontifical « Justice et Paix »

ROME, lundi 3.12. 2012 ([Zenit.org](http://www.zenit.org)) – Benoît XVI plaide pour une autorité morale internationale fondée sur « l'amour pour le bien commun de la famille humaine ». L'Eglise, quant à elle, peut offrir « des pistes de réflexion, des critères de jugement et des orientations pratiques » susceptibles de garantir un « cadre anthropologique et éthique autour de la notion de bien commun », a-t-il précisé. Le pape a reçu en audience, ce lundi matin, dans la salle du Consistoire du palais apostolique, les participants de la 27^e assemblée plénière du Conseil pontifical « Justice et Paix », qui se déroule du 3 au 5 décembre sur le thème : « Autorité politique et juridiction universelle ».

Discours de Benoît XVI :

Messieurs les cardinaux,
Vénérés frères dans l'épiscopat et dans le sacerdoce,
Chers frères et sœurs,

Je suis heureux de vous accueillir à l'occasion de votre assemblée plénière. Je salut le cardinal président, que je remercie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées, ainsi que le secrétaire et les officiels du dicastère, et vous tous, membres et consultants, rassemblés pour ce temps important de réflexion et d'organisation. Votre assemblée se réunit en l'*Année de la foi*, après le synode consacré à la nouvelle évangélisation, alors que l'on célèbre le cinquantième anniversaire du concile Vatican II et celui, dans quelques mois, de l'encyclique *Pacem in terris*, du bienheureux pape Jean XXIII. Ce contexte est déjà, en soi, source de motivations multiples.

La doctrine sociale, comme nous l'a enseigné le bienheureux pape Jean-Paul II, fait partie intégrante de la mission évangélisatrice de l'Eglise (cf. Enc. *Centesimus annus*, 54) et elle doit d'autant plus être considérée comme importante pour la nouvelle évangélisation (cf. *ibid.*, 5 ; Enc. *Caritas in veritate*, 15). En accueillant Jésus-Christ et son Evangile, non seulement dans notre vie personnelle, mais aussi dans les relations sociales, nous devenons porteurs d'une vision de l'homme, de sa dignité, de sa liberté et de sa nature relationnelle, marquée par la transcendance, au sens horizontal comme vertical. Comme nous l'a rappelé le bienheureux Jean XXIII précisément dans *Pacem in terris* (cf. 9), les fondements et la signification des droits et des devoirs de l'homme dépendent d'une anthropologie intégrale, qui dérive de la Révélation et de l'exercice de la raison naturelle. En effet, les droits et les devoirs n'ont pas pour seul et exclusif fondement la conscience sociale des peuples, mais ils dépendent tout d'abord de la loi morale naturelle, inscrite par Dieu dans la conscience de chaque personne, et donc en dernière instance, de la vérité sur l'homme et sur la société.

Bien que la défense des droits ait fait de grands progrès à notre époque, la culture actuelle, caractérisée, entre autres, par un individualisme utilitariste et un économisme technocratique, tend à dévaluer la personne. Celle-ci est conçue comme un être « fluide », sans consistance permanente. Bien qu'il soit immergé dans un réseau infini de relations et de communications, l'homme d'aujourd'hui, paradoxalement, apparaît souvent comme un être isolé, parce que indifférent quand au rapport constitutif de son être, qui est la racine de toutes les autres relations, le rapport avec Dieu. L'homme d'aujourd'hui est considéré d'un point de vue essentiellement biologique ou comme un « capital humain », une « ressource », faisant partie d'un engrenage productif et financier qui le domine.

Si, d'un côté, on continue à proclamer la dignité de la personne, de l'autre, de nouvelles idéologies, comme l'hédonisme égoïste des droits sexuels et reproductifs ou un capitalisme financier dérégulé

qui prévaut sur la politique et qui déstructure l'économie réelle – contribuent à considérer le travailleur salarié et son travail comme des biens « mineurs » et à miner les fondements naturels de la société, en particulier la famille.

En réalité, l'être humain, fondamentalement transcendant par rapport aux autres êtres et biens terrestres, a un primat réel qui le rend responsable de lui-même et du créé. Concrètement, pour le christianisme, le travail est un bien fondamental pour l'homme, en vue de sa personnalisation, de sa socialisation, de la formation d'une famille, de sa contribution au bien commun et à la paix. C'est précisément pour cela que l'objectif de l'accès au travail pour tous est toujours prioritaire, même en période de récession économique (cf. *Caritas in veritate*, 32).

C'est d'une nouvelle évangelisation du social que pourront découler un nouvel humanisme et un engagement renouvelé dans un projet culturel. Celle-ci aide à détrôner les idoles modernes, à remplacer l'individualisme, le consumérisme matérialiste et la technocratie, par une culture de la fraternité, de la gratuité et de l'amour solidaire. Jésus-Christ a résumé et accompli les préceptes par un commandement nouveau : « Comme je vous ai aimés, aimez-vous les uns les autres » (Jn 13, 34) ; là est le secret de toute vie sociale pleinement humaine et pacifique, et du renouvellement de la politique et des institutions nationales et mondiales.

Le bienheureux pape Jean XXIII a défendu un engagement pour la construction d'une communauté mondiale, avec une autorité compétente, à partir justement de l'amour, et précisément de l'amour pour le bien commun de la famille humaine. Ainsi, nous lisons dans *Pacem in terris* : « A bien y regarder, un rapport essentiel unit le bien commun avec la structure et le fonctionnement des pouvoirs publics. L'ordre moral, qui postule une autorité publique pour servir le bien commun dans la société civile, réclame en même temps pour cette autorité les moyens nécessaires à sa tâche » (n. 136).

L'Eglise n'a certainement pas le devoir de suggérer, du point de vue juridique et politique, la configuration concrète d'un tel système international, mais elle offre à ceux qui en ont la responsabilité des pistes de réflexion, des critères de jugement et des orientations pratiques qui peuvent en garantir le cadre anthropologique et éthique autour de la notion de bien commun (cf. Enc. *Caritas in veritate*, 67). Dans la réflexion, quoi qu'il en soit, il faut garder présent à l'esprit qu'il ne s'agit pas d'imaginer un superpouvoir, concentré dans les mains de quelques-uns, qui domineraient sur tous les peuples en exploitant les plus faibles, mais que cette autorité doit être comprise, avant tout, comme une force morale, une faculté d'influencer selon la raison (cf. *Pacem in terris*, 27), c'est-à-dire comme une autorité participante, limitée par le droit à son domaine de compétence.

Je remercie le Conseil pontifical « Justice et Paix » qui, en lien avec d'autres institutions pontificales, s'est fixé d'approfondir les orientations que j'ai proposées dans *Caritas in veritate*, soit par une réflexion sur une réforme du système financier et monétaire international, soit à travers l'assemblée plénière de ces jours-ci et le Séminaire international de l'année prochaine sur *Pacem in terris*.

Que la Vierge Marie qui, avec foi et amour, a accueilli en elle le Sauveur pour le donner au monde, nous guide dans l'annonce et le témoignage de la doctrine sociale de l'Eglise, pour rendre la nouvelle évangelisation plus efficace. C'est avec ce souhait que j'accorde bien volontiers à chacun de vous la bénédiction apostolique.

© Libreria Editrice Vaticana

Traduction de Zenit, Hélène Ginabat